

Colloque organisé par l'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris
en partenariat avec la Cour de cassation

L'ACTUALITE DU PRINCIPE *NE BIS IN IDEM*

Centre Panthéon - Salle des conseils

Esc M, 2^{ème} étage

12 place du Panthéon - 75005 Paris

13 novembre 2025

9h30 Accueil des participants

10h00 Discours d'ouverture

D. Rebut, Directeur de l'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris,
Professeur en droit privé et sciences criminelles à l'Université Paris- Panthéon -Assas

R. Salomon, Avocat général à la première chambre civile de la Cour de cassation,
Professeur associé à l'Université Paris Dauphine-PSL, membre associé de l'Institut
de criminologie et de droit pénal de Paris

M. Leroux-Campello, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles
à l'Université Paris-Panthéon-Assas

Première partie – L'actualité du principe *ne bis in idem* et la résolution du concoures d'infractions

Sous la présidence de **R. Salomon**, Avocat général à la première chambre civile de la Cour de cassation
Professeur associé à l'Université Paris Dauphine-PSL,
Membre associé de l'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris

10h20 Les nouveaux critères de résolution

I. Chafai, Conseillère référendaire à la chambre criminelle de la Cour de cassation

10h50 L'étude critique des nouveaux critères de résolution

L. Saenko, Professeur en droit privé et sciences criminelles à l'Université Aix- Marseille

11h20 Les perspectives d'évolution

X. Pin, Professeur en droit privé et sciences criminelles à l'Université Lyon III

11h50 Questions de la salle

Deuxième partie – L'actualité du principe *ne bis in idem* et la résolution du concoures de répressions

Sous la présidence d'**A. Lepage**, Professeur en droit privé et sciences criminelles à
l'Université Paris-Panthéon-Assas

A. Les principes

14h00 La position des juridictions européennes

Th. Herrmann, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à
l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

14h30 La position des juridictions internes

A. Louvaris, Professeur de droit public à l'Université Paris Dauphine-PSL

B. Les applications

15h00 En droit boursier

R. Galvao, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à
l'Université Paris-Panthéon-Assas

15h20 En droit de la concurrence

R. Salomon, Avocat général à la première chambre civile de la Cour de cassation,
Professeur associé à l'Université Paris Dauphine-PSL, membre associé
de l'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris

15h40 Pause

16h00 En droit de l'environnement

S. Detraz, Maître de conférences HDR en Droit privé et sciences criminelles
à la Faculté de droit Paris-Saclay

16h20 En droit de la consommation

M. Leroux-Campello, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles
à l'Université Paris-Panthéon-Assas

16h40 En droit disciplinaire

M. Saulnier, Avocate spécialiste de droit de la fonction publique,
Cabinet Coudray UrbanLaw, Rennes

17h00 Questions de la salle

17h10 Propos conclusifs

J. Lelieur, Professeur en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Strasbourg

17h40 Clôture

Inscriptions avant le 7 novembre : styvane.giard@assas-universite.fr



Colloque validé au titre de la formation continue des avocats